

# Salaires

En 2018, le salaire mensuel de base (SMB) dans les branches marchandes a progressé de 1,5 % en moyenne annuelle, un rythme en légère hausse par rapport à 2017 (+1,3 %). Le salaire moyen par tête aurait lui aussi été légèrement plus dynamique en 2018 (+2,0 % après +1,7 %). En termes réels, du fait de l'accélération des prix, le salaire moyen par tête aurait légèrement ralenti en 2018 (+0,3 % après +0,4 % en 2017).

Au premier trimestre 2019, les mesures d'urgence économiques et sociales votées en décembre 2018, parmi lesquelles figurent l'exonération d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales sur une prime exceptionnelle et sur les heures supplémentaires, se traduiraient par une accélération du SMPT nominal dans les branches marchandes. Sur le premier semestre 2019 toutefois, la progression serait semblable à celle du second semestre 2018. En raison d'un léger repli de l'inflation en début d'année, le pouvoir d'achat des salaires reprendrait un peu de vigueur : l'acquis de croissance annuelle atteindrait +1,1 % mi-2019, contre +0,3 % sur l'ensemble de l'année 2018.

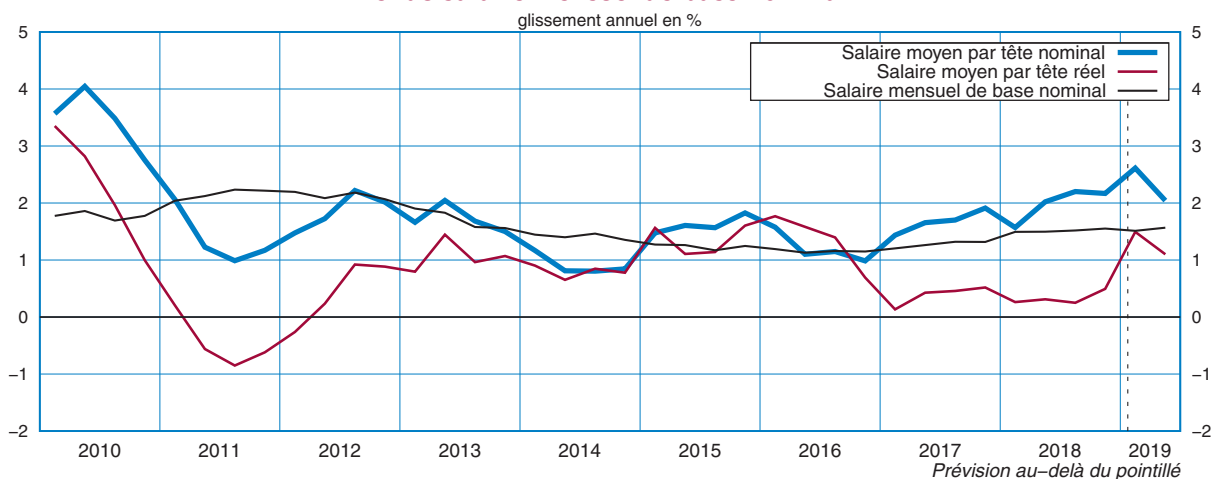
Dans les administrations publiques, la chronique du SMPT serait chahutée par la mise en place en 2018 de l'indemnité compensatrice de la CSG. L'acquis de croissance mi-2019 du SMPT serait de +0,2 % en termes réels.

## En 2018, le salaire moyen par tête a légèrement accéléré

En 2018, la revalorisation du Smic a été un peu plus importante qu'un an plus tôt (+1,2 % après +0,9 %), le chômage a légèrement reculé et l'inflation a accéléré dans le sillage des cours du pétrole. Le salaire mensuel de base (SMB<sup>1</sup>) a progressé de 1,5 % en moyenne annuelle, soit un peu plus qu'en 2017 (+1,3 %, *graphique et tableau*). Le salaire moyen par tête (SMPT), qui couvre un champ plus large de rémunérations (primes, intéressement, heures supplémentaires) a aussi légèrement accéléré : il aurait progressé de 2,0 % en 2018, après +1,7 % en 2017. Au second semestre 2018, la hausse du SMPT serait comparable à celle du premier semestre (+1,0 % en glissement semestriel, après +1,1 %). En moyenne annuelle, les prix<sup>2</sup> ont accéléré plus fortement que les salaires nominaux en 2018 (+1,7 % après +1,3 %), si bien qu'en termes réels, les salaires ont légèrement ralenti : le SMB réel a reculé de 0,1 % en 2018 après avoir été stable l'année précédente et le SMPT réel aurait progressé de 0,3 % (après +0,4 % en 2017). Toutefois, avec le ralentissement des prix au second semestre 2018 (+0,6 %, après +1,1 %

1. Pour une définition des termes SMB et SMPT, voir la rubrique « Définitions » sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr).
2. L'inflation est ici mesurée par la variation des prix de la consommation des ménages dans les comptes nationaux trimestriels.

### Évolutions du salaire moyen par tête (SMPT), nominal et réel et du salaire mensuel de base nominal



Champ : branches marchandes non agricoles  
Sources : Dares, Acoess, Insee

au premier semestre), le SMPT réel aurait accéléré en seconde partie d'année (+0,4 % après +0,1 %).

### Début 2019, le salaire moyen par tête réel accélérerait nettement

Le Smic a été revalorisé de 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019, soit la revalorisation la plus importante depuis juillet 2012. Le taux de chômage a atteint fin 2018 son plus bas niveau depuis début 2009 et les difficultés de recrutement demeurent élevées début 2019. Ainsi, malgré le ralentissement des prix observé fin 2018, les salaires nominaux garderaient début 2019 leur rythme de progression : au premier semestre 2019, le SMB augmenterait de 0,8 % en glissement semestriel (comme au second semestre 2018). Le SMPT serait plus dynamique au premier trimestre, sous l'effet des mesures d'urgence économiques et sociales adoptées par le Parlement en décembre. Parmi celles-ci figurent notamment la défiscalisation et l'exonération de cotisations sociales salariales sur les heures supplémentaires, ainsi que sur le versement d'une prime exceptionnelle, défiscalisée et exonérée de cotisations sociales jusqu'à 1 000 euros, que les entreprises peuvent octroyer sous certaines conditions (*éclairage*). Le SMPT progresserait donc de 0,9 % au premier trimestre, avant de ralentir par contrecoup au deuxième trimestre (+0,1 %). Ainsi, dans les branches marchandes, le SMPT augmenterait de 1,0 % au premier semestre (après +1,1 % au second semestre 2018). Le repli de l'inflation permettrait de nouveaux gains de son pouvoir d'achat : l'acquis de croissance

annuelle du SMPT en termes réels s'élèverait à +1,1 % dès mi-2019, après +0,3 % sur l'ensemble de l'année 2018.

### Dans la fonction publique, les salaires bruts nominaux ont continué de progresser nettement en 2018 mais s'infléchiraient en 2019

En 2018, les modalités de compensation de la hausse de la CSG dans les administrations publiques ont différé de celles du secteur privé. Elles ont pris la forme d'une indemnité compensatrice qui a augmenté facialement le salaire brut pour que le salaire net ne baisse pas. Cette indemnité a soutenu la croissance du SMPT, malgré le gel du point d'indice et du protocole PPCR en 2018. Ainsi, en moyenne annuelle, le SMPT nominal dans les administrations publiques aurait été aussi dynamique en 2018 qu'en 2017 (+2,2 %). Compte tenu de la hausse de l'inflation, le SMPT réel a ralenti en 2018 : il aurait augmenté de 0,5 %, après +0,9 % en 2017.

En 2019, le SMPT nominal ralentirait. Les modalités du protocole PPCR entrent à nouveau en vigueur après le gel de 2018 mais la valeur du point d'indice reste inchangée et l'effet facial de la compensation de la CSG ne joue plus. Au total, l'acquis de croissance annuelle serait de +0,9 % mi-2019, contre +2,2 % en moyenne en 2018. En termes réels, le ralentissement se poursuivrait avec un acquis à mi-année de +0,2 % en 2019, contre +0,5 % en 2018. ■

### Évolutions du salaire mensuel de base (SMB) et du salaire moyen par tête (SMPT)

évolution en %, données CVS

	Taux de croissance trimestriels						Glissements semestriels			Moyennes annuelles		
	2018				2019		2018 S1	2018 S2	2019 S1	2017	2018	2019 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2						
Salaire mensuel de base (SMB)	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,8	0,8	0,8	1,3	1,5	1,3
Salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur marchand non agricoles (SMNA)	0,5	0,7	0,5	0,5	0,9	0,1	1,1	1,1	1,0	1,7	2,0	1,8
Salaire moyen par tête (SMPT) dans les administrations publiques (APU)										2,2	2,2	0,9
Prix de la consommation des ménages (Comptes nationaux trimestriels)	0,6	0,5	0,4	0,2	0,0	0,3	1,1	0,6	0,3	1,3	1,7	0,7
SMB réel	-0,2	-0,1	0,0	0,2	0,4	0,1	-0,3	0,2	0,5	0,0	-0,1	0,5
SMPT réel (SMNA)	-0,1	0,2	0,2	0,3	0,9	-0,2	0,1	0,4	0,7	0,4	0,3	1,1
SMPT réel (APU)										0,9	0,5	0,2

■ Préviation

Sources : Dares, Insee